ATOUT FORMATION 6 avenue du Général Borgnis-Desbordes CS 40335 56018 VANNES

Tél: 02.97.46.53.01 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne

Référent harcèlement

version 05/2023



- Informer, orienter et accompagner les salariés dans la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
- Repérer les comportements à risque : du manager, du collaborateur, les différences culturelles
- Contribuer à la prévention et à la médiation

A l'issue de la formation vous serez capable de:

- Appréhender le cadre juridique et le rôle du référent
- Maîtriser les notions de harcèlement sexuel, d'agissement sexiste et de violence sexiste
- Connaître les mesures et actions de prévention à mettre en place
- Savoir agir et réagir face à une situation observée ou signalée

A Validation des acquis

Les acquis sont évalués en cours et en fin d'action au moyen de QCM et de mises en situation.

Qualité du ou des formateurs

Formateur expérimenté en droit social et spécialisé dans les instances représentatives du personnel.

Pédagogie

- Apports théoriques
- Echanges entre pairs
- Analyse de documents
- Mises en situation
- Cas pratiques
- Simulations et jeux de rôle
- Scénarios de mise en situation
- Textes de référence
- Support de formation
- Vidéos

A Organisation et suivi de l'action

Les acquis sont évalués en continu et en fin de formation afin de pouvoir délivrer une attestation de formation Un questionnaire à 3 mois est proposé pour mesurer les acquis et leur pérennité.

<u>Livrables</u>

Attestation individuelle de formation - Certificat de réalisation

Groupe:

4 à 12 personnes

(Durée :

7heures

Public :

RRH, gestionnaires, RH, juristes, membres élus au CSE ou tout salarié désigné pour être le référent harcèlement au sein de n'importe quelle entreprise

👪 Pré requis :

Aucun

🚔 À fournir :

Aucun

Q Lieu:

Inter : Dans nos salles à Vannes Intra : Dans vos locaux

վիսModalité :

Présentiel

🎝 Type :

Formation initiale (inter ou intra)

Tarif:

Inter: 290.00 Intra: nous consulter

🄏 Accessibilité :

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement.

Passerelles et équivalences :

N/A

Référent pédagogique :

02 97 61 45 72

Délai d'accès :

La durée estimée entre la validation du projet par le commanditaire et le début de la prestation sera précisée en amont dans l'offre commerciale.

Taux de réussite des stagiaires :

99% en 2023 pour les formations SST.

***Taux de satisfaction :

000/ colon los ávolvetions à elec

en 2023.

ATOUT FORMATION 6 avenue du Général Borgnis-Desbordes CS 40335 56018 VANNES

Tel: 02.97.46.53.01 atoutformation@atoutformation.fr www.atoutformation.fr

N° SIRET: 487 899 320 00013

N° déclaration d'activité : 5356 08120 56 auprès du préfet de la Région Bretagne



Accueil

- ° Présentation du formateur et des stagiaires
- ° Objectifs et attentes vis-à-vis de la formation

Harcèlement au travail

- ° Définitions et identification : agissement sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, discrimination, harcèlement moral
- ° Conséquences du harcèlement sexuel au travail
- ° Responsabilités (auteur, employeur), au civil et au pénal

Vidéos d'illustration

L'obligation de sécurité de l'employeur (code du travail, art. L.4121-1)

- ° Une obligation de résultat ou de moyens renforcée ?
- ° Prévention primaire et secondaire
 - ° en amont de toute situation à risque
 - ° en cas de survenance de faits susceptibles de constituer un harcèlement
- ° Information et formation des salariés et notamment de la RH et des encadrants
- ° Le référent : désignation, rôle, interlocuteurs
- ° Les procédures du signalement

Quizz

Prévention et détection des situations de harcèlement

- ° Impacts du harcèlement sur la santé des salariés et la vie de l'entreprise
- ° Indices et symptômes du harcèlement : conséquences physiques, psychosomatiques, psychiques, comportementales
- ° Acteurs internes (direction, RH, managers, CSE) et externes (services de santé au travail, défenseurs des droits, inspection du travail)
- ° L'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de de procédures internes de prévention

Élaboration d'un plan d'action

Gestion des situations de harcèlement

- ° L'enquête et ses étapes : recueil des faits, écrits, témoignages et autres preuves
- ° La conduite d'entretien : avec la victime, avec les témoins, avec la personne mise en cause
- ° L'information, l'orientation et l'accompagnement des victimes
- ° L'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de de procédures internes de signalement et de traitement des situations de harcèlement ou d'agissement sexiste

Synthèse

- ° Bilan collectif oral
- ° Évaluations individuelles à chaud